



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 02 AVRIL 2019

Convocation : mardi 26 mars 2019

LE MARDI CINQ MARS DEUX MIL DIX NEUF, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Étaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, VEILLARD Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, BILLON Michel, Mmes AGOSTO Claude, Mme BAUER Frédérique.

Absent(s) excusé(es) : Mrs. SEILLE François, PICHARD Guillaume, PINEAU Denis

Pouvoir(s) : M. SEILLE François à M. DUBIEF Jean-Michel / M. PICHARD Guillaume à M. MINARD Frédéric / PINEAU Denis à M. BILLON Michel

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Frédérique BAUER est élu(e) secrétaire de séance.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Église : réfection intérieure

Monsieur Dubief informe les conseillers de l'avancée des travaux de l'Église.

Sur :

- La Chapelle Nord : Le dégagement des peintures a bien avancé ;
- Le côté Saint Martin : la peinture a été réalisée sur une demi voute ; Les arcs ont également été refaits ; une résine a été appliquée sur les peintures.

Logement 3 rue de Moraize

Les travaux se terminent ; ils sont au stade des peintures ; Le locataire a choisi un dégradé de gris pour la pièce principale. Dans la chambre, au lieu de conserver le parquet existant, un ragréage a été fait puis un sol souple a été installé.

Les appareillages sanitaires sont posés ; de même pour la cuisine. La réception des travaux devrait avoir lieu mi-avril.

Réseau AEP à Edeville

Les travaux ont commencé lundi 1 avril.

COMPTABILITE – Budgets Communal, Eau et Ass

Compte de gestion 2018 & Compte administratif 2018

Sous la présidence de M. Michel Veillard, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote le compte administratif 2018 en concordance avec le compte de gestion du Trésorier.

L'affectation des résultats est présentée comme suit

- **BP 231 Commune**

Monsieur le Maire a présenté l'affectation du résultat comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	634 861.41 €	766 545.45 €
DEPENSES	485 606.55 €	458 387.10 €
RESULTAT BRUT EXERCICE 2018	149 254.86 €	308 158.35 €
EXCEDENT REPORTE 2018 - RF 002	795 208.95 €	
DEFICIT REPORTE 2018 - DI 001		116 389.00 €
SOLDE 2018	944 463.81 €	191 769.35 €
RESTE A REALISER		0.00 €
COMPLEMENT DU DEFICIT		0.00 €

Affectation du résultat		
Investissement		
RI 001 Excédent d'investissement 2018		191 769.35 €
R1068 - Comblement du déficit		
Fonctionnement		
R002-Excédent 2018		944 463.81 €

- **BP 290 Eau**

Monsieur le Maire a présenté l'affectation du résultat comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	82 996.2 €	52 092.0 €
DEPENSES	104 244.3 €	12 645.7 €
RESULTAT BRUT EXERCICE 2018	-21 248.11 €	39 446.33 €
EXCEDENT REPORTE 2018 - RF 002	33 687.08 €	
EXCEDENT REPORTE 2018 - RI 001		3 531.69 €
SOLDE 2018	12 438.97 €	42 978.34 €
RESTE A REALISER		0.00 €
COMPLEMENT DU DEFICIT		0.00 €

Affectation du résultat		
Investissement		
RI 001- Excédent d'investissement 2018		42 978.34 €
R1068 - Comblement du déficit 2018		0.00 €
Fonctionnement		
R002-Excédent 2018		12 438.97 €

- **BP 291 Assainissement**

Monsieur le Maire a présenté l'affectation du résultat comme suit :

Section	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	117 197.62 €	54 342.11 €
DEPENSES	116 845.40 €	50 630.95 €
RESULTAT BRUT EXERCICE 2018	352.22 €	3 711.16 €
EXCEDENT REPORTE 2018 - RF 002	10 967.26 €	
EXCEDENT REPORTE 2018 - RI 001		173 065.34 €
SOLDE 2018	11 319.48 €	176 776.82 €
RESTE A REALISER		0.00 €
COMPLEMENT DU DEFICIT		0.00 €

Affectation du résultat		
Investissement		
RI 001- Excédent d'investissement 2018		176 776.82 €
R1068 - Comblement du déficit 2018		0.00 €
Fonctionnement		
R002-Excédent 2018		11 319.48 €

Budgets Primitifs 2019

Le projet de budget a été transmis au préalable pour étude aux conseillers avant le présent conseil.

- **BP 231 Commune**

En dépenses de fonctionnement :

Monsieur Dubief précise que sur le chapitre 12, une économie est faite sur les charges de personnel liée au départ de Mme Monnier non remplacée intégralement. Néanmoins une prévision de 6000€ est prévue pour autre personnel extérieur en cas de besoin de renfort sur le secrétariat et/ou le technique puisque Pierre Beauger devra s'arrêter pour raison médicale en fin d'année 2019.

Sur le chapitre 65, Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des subventions aux associations ; entre autres cette année, sera versée à l'association du Moulin une subvention de 250.00€ afin de pouvoir s'engager auprès de Chartres Tourisme et être reconnue comme « village touristique ». Une subvention d'exploitation de 10 000.00€ sera versée au budget de l'eau et 40 000.00€ au budget de l'assainissement. Quant au budget du CCAS, compte tenu du résultat de fonctionnement sur ce budget, la subvention sera de 5610 € au lieu de 7 800€ pour 2018.

Sur le chapitre 66, les intérêts liés à l'échéance ont largement augmenté compte tenu de l'emprunt de 30 000.00 € réalisé pour les travaux de l'église en 2018.

En recettes de fonctionnement :

Monsieur le Maire rappelle le montant reçu relatif à la redevance du SITREVA.

Il précise que, malgré l'aisance du budget communal, sans cette recette, le résultat de l'année ne serait pas aussi « confortable ».

Les taux d'imposition restent inchangés :

Taxe d'habitation : 7,18 %

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties : 9,50 %

Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : 16,53 %

Le produit attendu pour 2018 s'élève à 173 380.00 €.

Les dotations de l'Etat n'étant pas encore connues, les chiffres de 2018 sont reportés.

Pour 2019, le montant de dépense non affectée s'élève à 771 076.76 €.

Le BP prévoit un versement à la section d'investissement en recettes de 250 163 € pour financer les investissements envisagés et notamment les travaux de restauration de l'Eglise.

En dépenses d'investissement :

La dépense relative au remboursement du capital des emprunts est supérieure à 2018 compte tenu de l'emprunt contractualisé avec le Crédit Mutuel pour financer les travaux de l'Eglise.

Les travaux d'investissements programmés en 2019 sont :

- Logement communal (rue de Moraize) pour 49 000 €
- Travaux de voirie sur Ossoville pour 100 600 €
- Travaux de l'Eglise (solde) pour 423 370 €

15 000 € sont prévus en équipement divers et services techniques ainsi que 2 000 € pour les acquisitions de fonds de livre pour la bibliothèque.

La vidéo protection et l'éclairage public n'a pas été budgétisé cette année au vu du coût des travaux conséquents pour l'Eglise.

En recettes d'investissement :

Seules les subventions notifiées ont été inscrites au budget.

Un retour du FCTVA est prévu pour 61 087 €.

Un emprunt est également inscrit au budget ; il sera décidé ultérieurement s'il est nécessaire de le réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote le Budget Primitif 2019 équilibré en recettes et en dépenses,

Section de fonctionnement à 1 546 349 €

Section d'investissement à 635 687 €

- **BP 290 Eau**

Étudiés lors du dernier conseil municipal, le budget de l'eau 2019 est proposé au vote équilibré en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à 107 841.00 €
- Section d'investissement à 122 775.00 €

Le tarif de l'eau est maintenu à 1.30€/ m³ et l'abonnement pour un compteur de 15 mm à 25 €/semestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote le Budget Primitif 2019.

- **BP 291 Assainissement**

Étudiés lors du dernier conseil municipal, le budget sera proposé au vote au prochain conseil équilibré en recettes et en dépenses :

- Section de fonctionnement à 118 127.00 €
- Section d'investissement à 230 368.00 €

Le tarif de l'eau assainie est maintenu à 1.97 €/ m³ et l'abonnement à 25 €/semestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve et vote le Budget Primitif 2019.

REFECTION DE VOIRIE - Ossonville

Devis pour la Maitrise d'œuvre

Monsieur Dubief présente le devis de DIF Conception, pour sa mission de Maitrise d'œuvre, soit une prestation à 4 898.00 € HT soit 5 877.00 € TTC.

A l'unanimité, la proposition est acceptée et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Aussi, afin de lancer la procédure de passation des marchés de travaux, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

Les résultats seront discutés et validés en commission d'appels d'offres puis présentés lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

PROJETS EOLIENS

Dates des enquêtes publiques

Monsieur Dubief informe les conseillers que deux enquêtes publiques pour des projets éoliens (dont un sur la commune d'Ouarville) auront lieu mi-avril pour une durée de 1 mois.

1^{ère} enquête

Renouvellement du parc éolien des « Evits et Josaphat », de « la Remise de Réclainville » et création d'un parc éolien du « Bois des Fontaines » à Louville la Chenard.

Enquête publique du 15 avril au 17 mai inclus à la mairie de Louville la Chenard par le groupe BORALEX.

2nde enquête

Projet d'un parc éoliens « Ferme éolienne des Aiguillettes » par le groupe Volkswind .

Enquête publique du 15 avril au 17 mai inclus. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie d'Ouarville : mardi 16 avril ; samedi 27 avril ; vendredi 3 mai et vendredi 17 mai.

Pour rappel, Monsieur le Maire projette le plan d'implantation des éoliennes susceptibles d'être sur le territoire de la commune.

Un avis du Conseil Municipal sera à donner lors de la prochaine séance.

PLUi

Avancement du PADD

Monsieur Dubief précise qu'il s'agit d'une phase clef à l'élaboration du PLU intercommunal.

Il est encadré par le « SCOT » Schéma de Cohérence Territoriale et basé selon le « DOO » Document d'Objectifs et d'Orientations.

Il est également là pour définir les densités à l'hectares et les périmètres constructibles.

Après plusieurs réunions, des cartes de prévisions ont été proposées par le BET en charge du PLUi pour la CC Cœur de Beauce.

Monsieur Dubief remarque l'absence du hameau Edeville, ce qui est dommageable puisque le réseau d'eau est en cours ; il aurait été intéressant de savoir si la commune engage l'extension du réseau AEP dans rue de la Gibecière.

Il est expliqué également que les « dents creuses » pourront être classées constructibles mais aucune extension des hameaux ne pourra être envisagée.

Il convient également de prévoir un pôle secondaire sur le bourg. La zone restant à définir.

COMMUNICATION

Rencontre avec l'agence Écrire & Dire

Monsieur Dubief indique qu'un rendez-vous avec l'agence Ecrire et dire a eu lieu récemment en vue d'améliorer l'information sur la commune et ainsi revoir le Ouarville Infos. Il pourrait également soulager le secrétariat de cette tâche.

Monsieur le Maire propose de réunir la commission communications pour présentation du projet en détail courant mai.

POINTS DIVERS

Maintien de salaire

Suite à un rendez-vous avec la MNT, il est proposé de souscrire pour les agents de la collectivité ayant un contrat de maintien de salaire à un contrat labellisé avec un taux préférentiel pour les agents et avec une participation au prorata temporis de 5^{€ par mois} par la collectivité.

A l'unanimité, le conseil valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à soumettre ce choix auprès du comité technique du centre de gestion d'Eure et Loir. A l'issue de cet avis, le Conseil Municipal devra délibérer sur le projet.

Étude de devis : matériel service technique

Monsieur le Maire présente 2 devis Agram pour équiper le tracteur communal d'une bennette.

- 1^{er} devis : Benne 3 points lourde basculante : 515.00 € HT soit 618.00 € TTC
- 2nd devis : Godet hydraulique : 1 030.00 € HT soit 1 236.00 € TTC

Après discussions, le conseil municipal propose de retenir le devis numéro 2 :

Godet hydraulique pour 1 030.00 € HT soit 1 236.00 € TTC, étant considéré comme plus pratique et plus polyvalent qu'une petite bennette.

Tour de garde des Élections Européennes

Le scrutin sera ouvert à 08h00 et clos le même à 18h00 en vertu de l'article R.41 du code électoral applicable à l'élection des représentants au Parlement européen.

Il convient d'organiser le tour de garde pour cette journée. Messieurs Dubief et Clavier indiquent qu'ils seront absents durant la journée. Monsieur Dubief sera présent néanmoins au dépouillement. Pour pallier aux différentes absences, il est proposé de solliciter des électeurs de la commune.

Projet de construction du groupe scolaire

Monsieur Dubief explique que la CC Cœur de Beauce a recherché de multiples solutions pour « reloger » les classes de maternelles et la garderie durant les travaux de construction du groupe scolaire. La solution la plus adaptée étant l'installation de bâtiments modulaires à l'espace des 4 Vents entre la petite salle et le local multisport.

A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal valide ce choix. Il convient maintenant de procéder au dossier de permis de construire avec l'architecte retenu pour le groupe scolaire.

Cérémonie du mercredi 08 mai 2019

L'organisation habituelle est reconduite pour 2019, à savoir :

- Mercredi 08 mai 2019 à 11 heures
- Rassemblement devant la mairie
- Un cortège sera formé pour se rendre au Monument aux Morts

- Une gerbe sera déposée ; accompagnée d'une minute de silence.
- Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Sur le plan technique :

- Le secrétariat de la Mairie transmettra les invitations aux destinataires habituels.
- Les brioches (8 de 10 parts) seront commandées à la boulangerie TUDOT VAUDRON.
- La gerbe de fleurs sera commandée chez FLEUR DE HAVANE.
- Sono voiture : M. Veillard
- Boisson pour vin d'honneur : Mme Agosto
- Vente des bleuets : M. Pichard

QUESTIONS DIVERSES & TOUR DE TABLE

Monsieur Minard nous fait part du retour de l'atelier consommations qui a eu lieu en mars. Belle participation avec 20 inscrits pour cette journée. Les participants sont repartis satisfaits.

Monsieur Clavier relance Monsieur le Maire quant au nettoyage des fossés dans la zone du bois Gaillard. Monsieur Dubief précise qu'il a déjà traité le sujet avec le Président de la CC Cœur de Beauce ; il va le relancer.

Monsieur Orsini demande à ce que les services techniques améliorent l'entretien des espaces verts de la place Saint Martin et aux abords de la mare d'Orléans. Monsieur le Maire indique qu'il est effectivement plus difficile de conserver les zones paysagères propres compte tenu que les traitements phytosanitaires aidant au désherbage sont interdits.

Séance levée à : 23h20

Prochain conseil : Mardi 7 mai 2019

Copie intégrale.

Le Maire